La Cour des comptes veut augmenter les impôts des retraités

Le 13-05-2016

Télécharger ou imprimer au format PDF

Par le Parti de la démondialisation (Pardem)

Le 13 mai 2016

Didier Migaud, ancien président (PS) de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, avait été nommé premier président de la Cour des comptes le 23 février 2010, par Nicolas Sarkozy alors président de la République. Pour le remercier, il démissionna aussitôt de tous ces mandats électifs…et du Parti socialiste. En 2013, sous le gouvernement dirigé par Jean-Marc Ayrault, il se fait le pourfendeur des dépenses publiques et en particulier de la hausse des dépenses des collectivités locales.

Didier Migaud s'en prend maintenant aux retraités : *« les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment les jeunes »*, traduisez les revenus et le patrimoine des retraités sont légèrement plus élevés que ceux des actifs.

Inacceptable pour la Cour des comptes et son président !

Selon la Cour des comptes il faut d'urgence prendre des mesures…

- Supprimer l'abattement de 10% (les retraités n'ont plus de frais professionnels). Gain 2,7 milliards d'euros.
- Supprimer l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants. Gain 800 millions d'euros.
- Aligner le taux de la CSG appliqué aux pensions de retraite sur celui des actifs. Les 7,9 millions de retraités seraient imposés à un taux de 7,5% (contre 6,6% aujourd'hui). Gain : 1,2 milliard d'euros.
- Suppression de l'exonération des cotisations patronales pour les employeurs de 70 ans et plus (585 000 personnes) Gain : 380 millions d'euros.

Mais Didier Migaud se targue de rester « très social » : les retraités aux pensions les plus modestes, actuellement soumis à une CSG à 3,8%, ne seraient pas imposés davantage…On respire !

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire